

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 4 Novembre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 27 Octobre 2025, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants: Ph.COULON-A.MAUGER-D.LENGLET-Y.COGET-J.F.DEWAMIN-D.FOURNIER-Ch.LEVECQUE-F.SAVARY-J.STEFANOVIC-PERDIGEON-E.ZENOBEL

Secrétaire de séance : Mme Julie STEFANOVIC-PERDIGEON

Etaient excusés : Ch.ALARY-V.BISBROUCK-J-P.CHRETIEN-J.FRANQUEVILLE-M.SAINT-SOLIEUX.

Procurations : Ch.ALARY à Ph.COULON

V.BISBROUCK à J.STEFANOVIC-PERDIGEON

J.P.CHRETIEN à D.LENGLET

J.FRANQUEVILLE à A.MAUGER

M.SAINT-SOLIEUX à D.FOURNIER

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 Octobre 2025
- Ajustement comptable M49
- Adoption du rapport de la CLECT par la CCHS
- Convention d'occupation Territoire d'Energie de la Somme
- Travaux d'entretien pour la sécurité
- Cérémonie du 11 Novembre
- Dispositions momentanées de l'école primaire
- Questions Diverses

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Octobre 2025**

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 7 Octobre 2025.



- [Ajustement Comptable M49](#) délibération n°2025-11-01 et délibération n°2025-11-02

– DM Budget Eau M49

A la demande du SGC d'Albert, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes, au budget du service Eau 2025 pour ajustement :

Chapitre et Article	Montant
BUDGET DU SERVICE EAU	
DM1	
DF Chapitre 11 Charges à caractère général	
- Article 6061 Fournitures non stockables (eau)	+ 15 000,00
DF Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	
- Article 023 Virement à la section d'investissement	+ 2 312,15
RF Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté	
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté	+ 2 312,15
RF Chapitre 70 Ventes de produits fabriqués prestations de services et Marchandises	
- Article 7011 Ventes d'Eau	+ 15 000,00
DI Chapitre 001 Solde d'exécution N-1	
- Article 001 Solde d'exécution N-1	+ 78 883,96
RI Chapitre 001 Solde d'exécution N-1	
- Article 001 Solde d'exécution N-1	- 22 669,75
RI Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation	
- Article 021 Virement de la section d'exploitation	+ 2 312,15
RI Chapitre 10 Dotations Fonds divers et réserves	
- Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 80 785,19
RI Chapitre 10 Dotations Fonds divers et réserves	
- Article 10222 FCTVA	+ 78 883,96

h

– Affectation du résultat Budget Eau exercice 2024

Le Conseil Municipal de Cléry sur Somme, réuni sous la présidence de M Philippe COULON, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	AFFECTATION DU RESULTAT 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER Recettes Dépenses	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	- 101 553,71 €		22 669,75 €	0,00 € 20 357,60 €	- 20 357,60 €	- 99 241,56 €
FONCT.	219 892,99 €	102 278,21 €	20 252,01 €			137 866,79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	137 866,79 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	99 241,56 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	38 625,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	99 241,56 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 78 883,96 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	38 625,23 €

- Adoption du rapport de la CLECT par la CCHS **délibération n°2025-11-03**

Le Conseil municipal,

Vu le **Code général des collectivités territoriales**, notamment ses articles L.5211-4-1, L.5211-17, et L.1609 **nonies C** du **Code général des impôts** ;

Vu le **rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** transmis par la Communauté de communes Haute Somme, relatif au **transfert de la compétence "écoles de musique et de danse"** concernant les communes d'Epehy et de Péronne ;

Considérant que ce rapport évalue les charges transférées dans le respect du principe de **neutralité budgétaire**, et propose les modalités de compensation financière entre les communes et l'EPCI ;

Considérant que ce rapport doit être adopté par **délibérations concordantes** des communes membres à la **majorité qualifiée**, conformément aux dispositions de l'article **1609 nonies C** du **CGI** ;

Tableau récapitulatif des charges transférées

Commune	Dépenses transférées (€)	Recettes transférées (€)	Variation des AC (€)
Epehy	0	0	0
Péronne	581 587,64€	147 668,98€	-433 918,66€

Remarques :

- Pour **Epehy**, aucune variation des AC n'est proposée. La mise à disposition des locaux se fait à titre gratuit, sans transfert de personnel ni refacturation.
- Pour **Péronne**, une baisse des AC de **433 918,66€** est proposée, avec une refacturation annuelle estimée à **65 737€** sur justificatifs pour les contrats dont la ville va rester titulaire.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ▶ *Décide d'adopter le rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence "écoles de musique et de danse" tel que présenté,*
- ▶ *Valide la variation des attributions de compensation telle qu'évaluée dans le rapport,*
- ▶ *Autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à la Communauté de communes Haute Somme,*
- ▶ *Considère que cette délibération vaut accord dans le cadre de la procédure de validation du rapport CLECT prévue par les textes en vigueur,*

DIT que cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de la HAUTE SOMME

- Convention d'occupation Territoire d'Energie de la Somme

En vue d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique, sur le secteur d'Omiécourt lès Cléry, le Territoire d'Energie de la Somme va construire un poste de transformation dans la commune de Cléry sur Somme dans la section AE du domaine public communal.

Maire le Maire informe l'assemblée que la commune doit mettre à disposition du Territoire d'Energie de la Somme, une fraction de cette parcelle pour la réalisation de ce projet et signer une convention avec le Territoire d'Energie de la Somme.

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention par M le Maire avec le Territoire d'Energie de la Somme.

- Travaux d'entretien pour la sécurité

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire, par mesure de sécurité, de couper des arbres morts, qui menacent de tomber sur le territoire. Il soumet le devis de l'entreprise Delattre pour un montant de 3 690€ HT, à l'assemblée, pour une intervention d'urgence.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents l'initiative de M le Maire.



- Cérémonie du 11 Novembre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation de la cérémonie de l'armistice.

Il précise que les invitations ont été distribuées à la population en début de semaine.

- Dispositions momentanées de l'école primaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions prises pour l'accueil d'un élève de Feuillères qui a subi une opération nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant.

Une réunion dédiée à ce sujet s'est tenue en Mairie le Lundi 3 Novembre en présence des parents, du corps enseignant, de l'inspectrice d'académie et de Monsieur le Maire de Feuillères.

- Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retour de la Région prenant note de la position de la Commune de Cléry sur Somme sur son opposition au projet éolien à Tincourt-Boucly.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **Mardi 2 Décembre 2025 à 20h.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.

